



Félix DE BELLOY
Président de l'Îlot

L'année 2021 s'achève sur le constat partagé d'une hausse de la précarité dans notre pays. Les personnes sortant de prison sont particulièrement concernées. Le risque de récidive inhérent à leur situation d'exclusion serait aussi un échec pour une société qui se veut plus sûre. Dans ce contexte compliqué, l'Îlot s'enorgueillit d'avoir renforcé les parcours de réinsertion des personnes ayant ou ayant eu affaire à la justice, plus particulièrement dans le domaine du retour à l'emploi. Que ce soit en leur permettant de se remettre à niveau sur les savoirs de base comme les mathématiques, le français ou l'utilisation d'un ordinateur, de se préparer à un métier dans l'un de nos Chantiers d'insertion ou de trouver leur voie en étant accompagnées dans la construction de leur projet professionnel pendant l'exécution d'un Travail d'intérêt général ou d'une peine de Semi-liberté, nos équipes ont pour objectif de leur donner les moyens **d'être de nouveau actrices de leur vie**. La diversité de ces accompagnements offre à ces personnes **une seconde chance d'intégrer la société**. Et celle-ci est rendue possible grâce à votre générosité pour laquelle nous vous adressons nos plus vifs remerciements.

> SOMMAIRE

Un bracelet pour réparer...et réinsérer	P.2
Une priorité, mettre à l'abri	P.3
Notre centre d'hébergement Thuillier fait le tri	P.3
Votre don accélère la réinsertion	P.4
Témoignage	P.4

ACCUEILLIR POUR MIEUX REPARTIR

Pour entreprendre le travail de réinsertion dans les meilleures conditions et éviter l'écueil de la récidive, l'Îlot propose depuis plus de 50 ans d'héberger les personnes sortant de prison ou en aménagement de peine.



Ne plus dormir « à la rue ». Avoir un endroit pour être au chaud et en sécurité. Pouvoir réfléchir au calme à sa situation, commencer à en parler à une oreille bienveillante. Et petit à petit se reconstruire. À leur sortie de prison ou lors de leur aménagement de peine, de nombreuses personnes se retrouvent à la rue. Dans ces conditions, leur risque de récidive reste élevé et la société fragilisée. C'est pourquoi, l'Îlot accueille et héberge depuis

Dès lors les femmes et les hommes que nous accompagnons sont invités à préparer leur retour vers un logement autonome dans les 5 ans

plus de 50 ans des femmes et des hommes au sein de ses 4 Centres d'hébergement et de réinsertion sociale de la Somme et d'Ile-de-France. Ainsi, en 2020, **388 personnes y ont été hébergées** dont **près de 200** d'entre elles

sous main de justice ou sortant de prison. Ce sont également plus de **1200 nuitées** qui ont été offertes à des personnes en très grande exclusion dans notre Centre d'hébergement d'urgence d'Amiens. Outre l'hébergement, nos travailleurs sociaux leur proposent un accompagnement complet pour réaliser des démarches administratives et recouvrer leurs droits, suivre un parcours de soins et briser leurs addictions, recréer du lien social, reprendre confiance en elles, apprendre à gérer leur argent, acquérir des savoirs de base, trouver une formation ou encore chercher un emploi. En deux mots, **accueillir et accompagner pour mieux repartir**.

UN BRACELET POUR RÉPARER... ET RÉINSÉRER

Il y a plus de 15 ans, l'Îlot a été la première association à accueillir des personnes sous bracelet électronique dans l'un de ses centres d'hébergement. Aujourd'hui, avec votre soutien, nous souhaitons en accompagner davantage.

« J'ai effectué 3 ans et demi derrière les barreaux (...) dès que j'ai pu, j'ai demandé au Service pénitentiaire d'insertion et de probation un aménagement de peine avec un bracelet électronique. Cela fait depuis juillet 2021 que je suis sorti sous bracelet électronique » explique H. Cet homme de 32 ans vient d'intégrer la promotion parisienne de notre Atelier qualification-insertion, une formation diplômante pour devenir agent de restauration collective. Plus connue du grand public comme « bracelet électronique », le Placement sous surveillance électronique (PSE) est, depuis la réforme de 2020, dénommé Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE).



14 103 personnes concernées

Au 1er août 2021, **14 103 personnes*** étaient en DDSE-aménagement, c'est-à-dire qu'elles ont été condamnées mais ne sont pas emprisonnées. La DDSE-aménagement représente respectivement **22% de la population carcérale écrouée et 85% de la population carcérale écrouée non détenue**, c'est-à-dire en aménagement de peine. Les autres aménagements de peine sont le Placement extérieur et la Semi-liberté qui représentent respectivement 5% et 10% de la population carcérale écrouée non détenue.*

Éviter la désocialisation

Au même titre que les autres aménagements de peine, la DDSE vise la réinsertion des personnes condamnées et la prévention de leur récidive. Elle est accompagnée d'obligations fixées en fonction de l'infraction et de la situation de la personne, comme les horaires des activités, l'indemnisation des victimes, l'interdiction de fréquenter des personnes, de séjourner sur un territoire défini, etc. Nonobstant ces obligations, la DDSE offre donc la possibilité à la personne condamnée de **rester**

active et de minimiser l'épreuve de la désocialisation trop souvent associée à un passage en prison. Pour H., « la vie en prison, ce n'est pas une vie. Il faut le vivre pour le comprendre. Rester enfermé pendant plus de 3 ans dans 9m2, c'est dur. Actuellement, j'ai le droit de sortir avec mon bracelet entre 7h30 et 18h. Franchement, je considère cela comme une chance. Je peux faire des choses, être actif, sortir, être avec ma famille. J'ai dit à la juge que je suis sûr de respecter les horaires car je ne veux absolument pas retourner en prison. »

Engager la réinsertion

Parmi les points positifs de la DDSE, la possibilité pour la personne condamnée de mettre à profit le temps de sa peine pour entreprendre des actions de réinsertion professionnelle. C'est ici que l'Îlot joue tout son rôle et investit pour augmenter l'accueil de personnes sous bracelet électronique. **Ce travail de réinsertion s'inscrit notamment dans le retour à l'emploi.** Les personnes accueillies en DDSE-aménagement à l'Îlot le sont principalement dans nos Ateliers et chantiers d'insertion. « Ça fait trois semaines que j'ai commencé la formation, et je suis très content. L'équipe, avec la responsable et la conseillère en insertion professionnelle, est super. Elles sont très patientes avec nous car y a des personnes pas simples à vivre. Moi, je suis déterminé à suivre la formation jusqu'au bout et à passer le diplôme. J'ai vraiment envie de travailler dans la restauration » assure H.

Aujourd'hui, faites un don pour donner les moyens à l'Îlot d'accueillir davantage de personnes sous bracelet électronique et les aider à retrouver un emploi. En les accompagnant dès l'exécution de leur peine vers une réinsertion durable, nous les éloignons de la récidive et construisons ensemble une société plus sûre.



* source : ministère de la Justice, 2021

AGIR APRÈS LA SORTIE

UNE PRIORITÉ, METTRE À L'ABRI



Chaque année, notre Centre d'hébergement d'urgence (CHU) La Passerelle à Amiens accueille des personnes sortant de prison et n'ayant aucune solution d'hébergement. Une mise à l'abri vitale, a fortiori en hiver.

« Ces personnes [sortant de prison] sont très contentes et rassurées d'avoir une place en CHU car, elles pensaient ne disposer d'aucune solution à leur sortie de prison. Nous sommes une sorte de béquille pour la personne, cela lui permet de sortir avec moins d'appréhension » explique Najet Helis, éducatrice spécialisée depuis une dizaine d'années au sein de la Passerelle, un des plus grands Centres d'hébergement d'urgence de la Somme.

En 2020, 32 personnes sorties de prison sans accompagnement social y ont été hébergées. Une mise à l'abri, vitale en hiver, et qui permet de « faire un travail de prévention sur la récidive. Une personne sortant de détention sort avec le bruit des clés en tête. Il y a une fragilité qui s'est déjà installée chez cette personne. *Une mise à l'abri lui permet de*

se rassurer et de pouvoir rebondir. Je pense que la Passerelle est reconnue en ce sens auprès du « public justice ». On est dans un lieu collectif effectivement, mais avec des chambres doubles. La personne peut dans cet

espace se poser, habiter, essayer de se reconstruire et trouver des pistes de sortie adaptées. Nous sommes *en lien étroit avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation* (SPIP) via une convention de partenariat parce que certaines d'entre elles sortent de prison avec un sursis, une mise

à l'épreuve, un contrôle judiciaire, ou d'autres mesures judiciaires. Nous prenons en compte ces obligations judiciaires lors de l'accompagnement social et tentons d'y faire adhérer les personnes concernées. *C'est un gros travail* mais qui, avec le temps, prend forme. »

L'îlot Passerelle dispose de 55 lits d'hébergement d'urgence et d'une dizaine de places de halte de nuit.

VIVRE À L'ÎLOT

NOTRE CENTRE D'HÉBERGEMENT THUILLIER FAIT LE TRI

Début octobre, l'équipe du CHRS Thuillier à Amiens a sensibilisé ses résidents au tri sélectif pour les préparer à revivre dans un logement autonome et valoriser leur rôle citoyen en préservant l'environnement.



« J'ai bien aimé le jeu, au début j'avais peur de payer une amende, maintenant je sais que c'est pour ne pas salir la nature » raconte Marie-Line, qui a participé à un jeu sur le tri sélectif animé par un agent spécialisé de la ville d'Amiens.

Du 30 septembre au 7 octobre, l'équipe avait en effet organisé des journées du tri sélectif pour sensibiliser ses 45 résidents à l'importance de trier leurs déchets. Bien sûr pour préserver l'environnement, mais aussi pour les encourager à s'inscrire dans une dynamique positive de retour à la citoyenneté par des gestes simples et essentiels. L'enjeu était par ailleurs de **préparer ces futurs locataires d'un logement autonome** à se comporter conformément aux règles de vie commune.

Cette opération a permis de constater que **80% de nos résidents ne triaient pas leurs déchets** et que certains rencontraient des difficultés à comprendre comment le faire. La ville d'Amiens et l'îlot sont convenus qu'une opération de sensibilisation aura lieu tous les six mois pour réactualiser les connaissances de nos résidents et former les nouveaux au tri de leurs déchets.

S'ENGAGER AVEC L'ÎLOT

VOTRE DON ACCÉLÈRE LA RÉINSERTION

Alors que l'année s'achève, nous vous rappelons qu'en faisant un don à l'Îlot avant le 31 décembre, vous pouvez bénéficier d'une déduction d'impôt avantageuse de **75% de la valeur de votre don dans la limite de 1 000 €**. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%. Si vous êtes assujetti(e) à l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI), vous pouvez déduire 75% du montant de votre don de votre IFI dans la limite de 50 000€, au profit des Chantiers d'insertion de notre association. Pour cela, vous avez jusqu'à la déclaration d'impôt, au printemps prochain.

Grâce à vous, nous avons le projet d'accompagner quatre fois plus de personnes sortant de prison à l'horizon 2026. Nous sommes en effet convaincus que leur offrir une seconde chance est un enjeu majeur pour la cohésion de notre société et que l'État ne pourra mener à bien cette mission seul : l'engagement et l'expertise du tissu associatif, soutenu par les citoyens, sont essentiels pour y parvenir.

Ainsi, **votre don nous est indispensable** pour accroître nos modalités d'accueil, notamment celles favorisant l'autonomisation. Nous pourrions aussi développer une offre dédiée aux femmes pour les aider à renouer avec leur rôle de mère ; créer de nouveaux Chantiers d'insertion dans les secteurs de l'agriculture et du codage informatique ; installer des Chantiers d'insertion au sein d'établissements pénitentiaires pour former des personnes détenues à un métier dès l'exécution de leur peine. Enfin, grâce à votre générosité, nous souhaitons aussi nous implanter dans de nouveaux départements, comme en 2019 dans le Var.

Vous le voyez, l'Îlot ne manque pas d'ambition pour répondre à la situation de précarisation que nous connaissons aujourd'hui. En nous soutenant par votre don, vous agissez ainsi concrètement en faveur d'une société plus forte, plus sûre et plus responsable.

TÉMOIGNAGE



Jean-François CAZES, bénévole
aux Ateliers Qualification-
Insertion de l'Îlot

« Je suis bénévole à l'Îlot depuis deux ans. En tant qu'ancien chef d'entreprise, j'essaie de **redonner confiance en elles à des personnes très éloignées de l'emploi**. Avec l'équipe de travailleurs sociaux, nous leur transmettons les bases de ce qui est une relation de travail. Puis, après, en lien avec leurs formations diplômantes, je les aide, de manière pratique, à trouver des stages, à faire des approches téléphoniques auprès d'employeurs, à rédiger des CV et, in fine, **à trouver une place durable sur le marché du travail**.

On voit des gens qui recommencent à s'exprimer. Certains, dont les entretiens d'embauche simulés ne se passaient pas du tout bien au début, ont moins peur. D'autres prennent des rendez-vous par téléphone ou rédigent des CV tout-à-fait corrects. On en voit même qui créent leurs propres entreprises. **L'important est qu'ils retrouvent la conviction qu'ils peuvent faire partie de ce monde du travail et qu'ils n'en sont pas exclus.** »

UN DON, UNE ACTION

60 € = Permet de fournir **un repas, midi et soir pendant une semaine** dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

170 € = Permet à une personne de bénéficier **d'une semaine d'accompagnement** dans les ateliers d'insertion de l'Îlot à Amiens.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000€. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



➤ Découvrez toute notre actualité sur notre site : www.ilot.asso.fr

➤ Devenez bénévole en nous contactant : benevoles@ilot.asso.fr

➤ Rejoignez-nous sur :

